

PROJET DE LOI

adopté

le 22 février 2010

N° 71
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **convention** entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la République du **Kenya** en vue
d'**éviter les doubles impositions** et de **prévenir**
l'évasion et la fraude fiscales
en matière d'**impôts sur le revenu**.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 248 (2008-2009), 213 et 214 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kenya en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole), signée à Nairobi le 4 décembre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi (1)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 248 (2008-2009), Sénat.